

AAH et revenus du conjoint : la France manifeste le 5 mars

Les 12 mesures annoncées par Emmanuel Macron lors de la CNH n'ont pas suffi à tempérer le combat en faveur de la fin de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH. Une asso appelle à manifester le 5 mars 2020.



Le 11 février 2020, à l'occasion de la 5ème Conférence nationale du handicap (CNH), Emmanuel Macron a dévoilé 12 mesures en faveur des personnes handicapées. Les associations ont accordé un soutien prudent à ces annonces, le Collectif Handicaps, qui regroupe 48 d'entre elles, saluant néanmoins un « discours mobilisateur » (article en lien ci-dessous). Pour autant, huit jours plus tard, APF France handicap décide de durcir le ton en annonçant une grande mobilisation nationale le 5 mars 2020 dans toute la France, au cœur de la Semaine nationale des personnes handicapées physiques (du 2 au 8 mars)

Individualiser l'AAH

Si le chef de l'Etat a rassuré les associations sur le fait que l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ne serait pas intégrée dans le futur revenu universel d'activité (RUA), contrairement à ce qu'elles avaient un temps redouté (article en lien ci-dessous), au point de claquer la porte de la concertation, cette allocation qui est versée à 1,2 millions de Français reste au cœur des revendications. Un combat de longue haleine réclame depuis des années la création d'un revenu individuel d'existence et la fin de la prise en compte des revenus du conjoint dans son calcul ; cette demande est relayée par certains députés de l'opposition montant régulièrement au créneau avec des propositions de loi qui restent lettre morte. Marie-George Buffet, députée communiste, évaluait cette mesure à 360 millions d'euros.

Un débat houleux à l'Assemblée

Cette question épineuse de l'individualisation de l'AAH est remise à l'ordre du jour deux jours après la CNH. L'Assemblée nationale a en effet adopté, le 13 février 2020, contre l'avis du gouvernement et de la majorité, une proposition de loi portée par le député Libertés et Territoires, Yannick Favennec Becot qui va dans ce sens (article en lien ci-dessous). Elle doit maintenant être examinée par le Sénat et, dans ce contexte, une pétition a été mise en ligne pour tenter de sensibiliser les sénateurs. Lors du débat mouvementé à l'Assemblée, Sophie Cluzel a rappelé que l'AAH avait bénéficié de deux revalorisations depuis le début du quinquennat, soit 90 euros par mois en plus, et qu'elle était déjà « **quasi-individualisée** ». « **Arrêtez de dire que nous n'avons rien fait** », a-t-elle répété. 67 500 personnes handicapées en couple n'ont pourtant pas touché un centime de cette revalorisation exceptionnelle suite à une révision des plafonds de ressources (article en lien ci-dessous), tandis qu'ils sont nombreux à continuer à s'accommoder de cette dépendance financière, surnommée « le prix de l'amour », au sein du couple. Le gouvernement invoque le fait que « **la solidarité nationale complète la solidarité familiale** » et « **ne doit pas s'y substituer** ».

2 millions sous le seuil de pauvreté

« **Le président de la République a fixé un objectif lors de la CNH**, riposte AFP France handicap, 'permettre à chacune et chacun de vivre une vie digne, une vie libre' et 'continuer à aller sur le chemin de l'allocation digne pour toutes les personnes en situation de handicap'. » L'association rappelle qu'actuellement en France, 2 millions de personnes en situation de handicap sont « condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté ».

A Paris, le cortège partira à 14h de la place d'Italie pour rejoindre celle de la Bastille à 15h. Il doit s'achever par un « die-in » des manifestants, action qui consiste à s'allonger sur le sol. Leur slogan : *Pouvoir vivre dignement #CestLaBase* !